

COMMUNE LES PREMIERS SAPINS

8 rue de la Scierie - Nods
25580 LES PREMIERS SAPINS

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL du 1^{er} mars 2021 à 20 h 00 Salle du Conseil des Premiers Sapins

L'an 2021, le 1^{er} mars à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune Les Premiers Sapins, régulièrement convoqué le 24 février 2021 par Pierre-François BERNARD, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal des Premiers Sapins.

Etaient présents : tous les membres

Ordre du jour :

- Détermination du prix du terrain pour le lotissement Les Perrières
- Contrat d'entretien des bornes de recharge des véhicules électriques
- Validation des comptes administratifs et affectation des résultats 2020 du budget principal et des budgets annexes (MSAP, forêt, maison médicale, panneaux photovoltaïques, lotissement Les Perrières)
- Bilan de la forêt pour 2020
- Point sur l'ENS La Roche : *report au prochain Conseil Municipal*
- Achat de parcelle : *report au prochain Conseil Municipal*
- Information sur la taxe d'aménagement : *report au prochain Conseil Municipal*
- Enfouissement des réseaux secs sur Nods et Hautepierre-le-Châtelet, par le SYDED
- Questions/informations diverses

Madame Florence HERMANN est nommée secrétaire de séance pour ce Conseil Municipal.

Suite à la demande du Maire, il est proposé de rajouter un point à l'ordre du jour :

- Effacement d'une dette de location de 2014

1/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 1^{er} février 2021

Le compte rendu du conseil municipal du 1^{er} février 2021 est approuvé à l'unanimité.

2/ Forêt : bilan 2020 – programme 2021

Madame Marie BRISCHOUX de l'ONF présente le bilan de l'ONF concernant la forêt des Premiers Sapins :

BILAN

Dépenses 2020	
Travaux sylvicole	38 272,39 €
Exploitation	24 424,58 €
Autres frais	9 210,54 €
TOTAL	71 907,51 €

Recette 2020	
Vente de bois	208 872,04 €
Chasse	179,00 €
TOTAL	209 051,04€

Bilan de l'année

Bilan 2020	
Recette	209 051,04 €
Dépenses	71 907,51 €
Différence	137 143,53 €

Bilan à l'hectare et par an:
127€/ha/an



Puis le programme des coupes et des travaux sylvicoles pour 2021 :

Un débat s'ouvre sur les ornières réalisées sur les pistes par les débardeurs et les essences de replantations.

↳ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le programme travaux sylvicoles et l'état d'assiette des coupes pour 2021.

3/ Validation des comptes administratifs et affectation des résultats 2020 du budget principal et des budgets annexes

Monsieur le Maire fait lecture des comptes administratifs 2020.

Comptes administratifs :

Monsieur le Maire donne la Présidence du Conseil Municipal à Monsieur Thierry DEFONTAINE, son 1^{er} adjoint, puis quitte la salle, afin de ne pas prendre part au vote des comptes administratifs de la commune. Monsieur Thierry DEFONTAINE fait lecture de l'affectation des résultats comme suit :

- ↳ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la concordance des résultats entre les comptes de gestion de la trésorerie de Valdahon et les comptes administratifs de la commune pour le budget principal et les budgets annexes (forêt, MSAP, maison médicale, panneaux photovoltaïques et lotissement Les Perrières) et donne quitus de sa gestion à l'inspecteur des finances publiques de la trésorerie de Valdahon.

4/ Détermination du prix du terrain pour le lotissement Les Perrières

Monsieur Alexandre COINTET expose au Conseil que les travaux du lotissement avancent et la viabilisation devrait être achevée fin mars 2021.

- ↳ Après avoir délibéré, le Conseil adopte le montant de 75 € TTC le m² à la majorité.

5/ Enfouissement des réseaux secs par le SYDED sur Nods et Hautepierre-le-Châtelet

Monsieur Thierry DEFONTAINE présente au Conseil Municipal les possibilités de travaux d'enfouissement des réseaux secs par le SYDED en 2021.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de s'engager sur un plan pluriannuel avec le SYDED et de retenir pour 2021 :

- les travaux sur Hautepierre le Châtelet
- la proposition de la tranche 1 sur Nods, uniquement sur la RD32

- ↳ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ces propositions, à l'unanimité.

6/ Contrat d'entretien des bornes de recharge des véhicules électriques

Madame Alice DELACHAUX explique au Conseil Municipal que les contrats d'entretien des deux bornes électriques situées à la MSAP et à Hautepierre arrivant à échéance au 31/12/2020.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de voter :

- la gestion par le SYDED jusqu'au 31/12/2021 dans les mêmes conditions que précédemment ;
- la gestion par le SYDED à partir du 01/01/2022 avec le transfert de compétence

- ↳ Après avoir délibéré, le Conseil accepte ces propositions à la majorité : 19 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention.

7/ Effacement de la dette de location de 2014

Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à émettre un mandat d'un montant de 143 € pour annuler cette dette de 2014.

- ↳ Après en avoir délibéré, le Conseil valide cette proposition à l'unanimité.

8/ Informations diverses

- Eglises : Lors d'une réunion de la paroisse de Valdahon le 27 février 2021 concernant le devenir des églises du secteur, il a été proposé de privilégier l'utilisation des églises phares (Nods-Chasnans pour notre commune) et d'avoir une activité réduite pour les autres églises notamment en hiver.

La séance est levée à 22 h 30.


Le Maire,
Pierre-François BERNARD